

## PRESTATION

### Identifier mon cheptel



#### Le pôle élevage, agréé en tant qu'Établissement de l'Élevage (arrêté du 30 décembre 2008).

La cellule IPG est chargée de l'application des actions réglementaires de l'EDE (établissement de l'élevage). (Code rural (articles D. 653-42 à D. 653-48) & l'arrêté du 10 avril 2007 relatif aux établissements de l'élevage (modifié par l'arrêté du 27 décembre 2007).



- Détenteur d'au moins 1 bovin, ovin ou caprin.
- Détenteur d'au moins 1 cochon
- Producteur d'œufs avec tout ou une partie de la production commercialisée par un centre d'emballage



#### Vous devez

- Identifier vos animaux et immatriculer votre cheptel.
- Pour réaliser vos démarches vous munir :
  - d'une photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité ;
  - d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



#### Grille tarifaire des boucles

##### Identification PETIT RUMINANT

- boucle conventionnelle : 0.50 €
- boucle électronique : 1.50 €
- carnet de circulation : 8.50 €

##### Identification PORCINE

- boucle porcine nue : 0.12 €
- boucle porcine (boucle marquée) : 0.15 €
- document d'accompagnement : 10.50 €

---

##### Matériel de TATOUAGE

- marteau complet : 72,00 €
- encre : 15.00 €

##### Matériel divers

- pince d'identification : 35.00 €
- aiguillon Robset 90 cm : 50.00 €
- aiguillon Robset 40 cm : 42.00 €
- lasso porc 60 cm : 35.00 €

### Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode



#### Vos contacts

**EDE/pôle élevage**  
lundi au jeudi de 8h15 à 11h30  
0590 32 08 86

**Pôle Marie-Galante**  
0590 26 71 67

